

Les données sur les principales causes d'invalidité en France

Les invalidités sont classées en trois catégories, influant sur le montant de la pension versée jusqu'à 60 ans (la pension vieillesse prenant ensuite le relais), en fonction de l'état de santé et de la capacité professionnelle :

- Première catégorie : réduction de la capacité de travail résultant « *d'une maladie, d'un accident à caractère non –professionnel ou d'une usure prématurée de l'organisme* » les personnes restant néanmoins « *capables d'exercer une activité rémunérée* » (montant de la pension : 30% du salaire annuel moyen);
- Deuxième catégorie : personnes « *absolument incapables d'exercer une activité quelconque* » (montant de la pension : 50% du salaire annuel moyen) ;
- Troisième catégorie : personnes « *qui, étant absolument incapables d'exercer une profession, sont, en outre, dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie* » (montant de la pension : 50% du salaire annuel moyen) avec une majoration pour l'assistance d'un tiers).

Le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) estimait en 2008 que 800 000 foyers comportaient une personne invalide.

L'enquête 2006 de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) identifie 580 000 personnes bénéficiant d'une invalidité. La tranche d'âge des 50-59 ans est majoritaire de 62,2%.

Cette enquête montre entre 1998 et 2006 une augmentation des effectifs de 45,7% (+4,8% par an en moyenne). Les auteurs imputent cette progression au vieillissement de la population active, à une révision des conditions d'accès aux dispositifs de préretraites mais également à une notion de pénibilité accrue du travail tant d'un point de vue organisationnel que physique. En effet, comme dans les autres pays de l'OCDE, la première cause d'entrée en invalidité se révèle être les affections psychiatriques (28,1%) au premier lieu desquelles les troubles dépressifs réactionnels et névrotiques. La deuxième cause d'invalidité est représentée par les maladies du système ostéo-articulaire (23,8%) et plus particulièrement les pathologies rachidiennes et discales. Le cancer est la troisième raison expliquant l'entrée en invalidité, dans 13,2% des cas.

L'enquête Cnamts explore également le lien entre invalidité et les maladies chroniques admises dans le système des affections de longue durée (ALD). Dix ans après entrée en ALD, la sclérose en plaque est la première cause d'invalidité (23,4%) suivie des accidents vasculaires cérébraux invalidants (21,9%). Dans environ 17% des cas, la polyarthrite rhumatoïde grave et les artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques entraînent une mise en invalidité.

Le Régime Social des Indépendants (RSI) quant à lui dénombrait en 2007, 5243 états d'invalidité pour une population de cotisants de 1,4 millions, soit la même proportion que pour la Cnamts (3,7‰). L'invalidité était totale et définitive dans 31,4% des cas. L'âge moyen d'entrée en invalidité était de 53 ans. L'imputabilité de l'invalidité à une cause professionnelle était jugée certaine ou possible dans 16,2% des cas. Enfin cette étude souligne que pour 53 % des cas, l'attribution d'une majoration pour tierce personne était liée à une affection neurologique.

Comme dans l'enquête Cnamts, les maladies du système ostéo-articulaire sont la première cause d'invalidité (29,4%) avec une proportion accrue chez les artisans (32,8%), vraisemblablement du fait de leurs contraintes professionnelles. Les autres causes médicales étaient dans l'ordre les maladies de l'appareil circulatoire (14,1%), les affections tumorales (13,1%) et les troubles psychiatriques (12,4%). Ces quatre causes représentaient près de 80 % des causes d'invalidité.

De plus, cette étude apporte un éclairage des impacts de la maladie selon la catégorie professionnelle, artisans ou commerçants. Ainsi les affections tumorales sont la première cause d'invalidité des commerçants, sans qu'une explication ne puisse être avancée par les auteurs. Les artisans de leur côté souffrent essentiellement de maladies de l'appareil circulatoire, première cause d'invalidité.